

RAPPORT QUADRIENNAL AGRICULTURE ET VITICULTURE

CRÉDITS «AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES»

CONFÉRENCE DE PRESSE
EVOLOGIA 15 JANVIER 2024

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)
Service de l'agriculture



Contenu



- **Contexte général**
- **Situation de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloises**
- **Perspectives : 3 objectifs prioritaires**
 1. **Valorisation de la production**
 2. **Mise en œuvre de la politique énergétique et climatique**
 3. **Promotion de la biodiversité et protection des eaux**
- **Besoins et ressources : « 2 crédits pour les améliorations structurelles agricoles »**

Contexte général

Enjeux

Instabilité géopolitique

Défis climatique + biodiversité

Incertitudes économiques

Limites de la globalisation

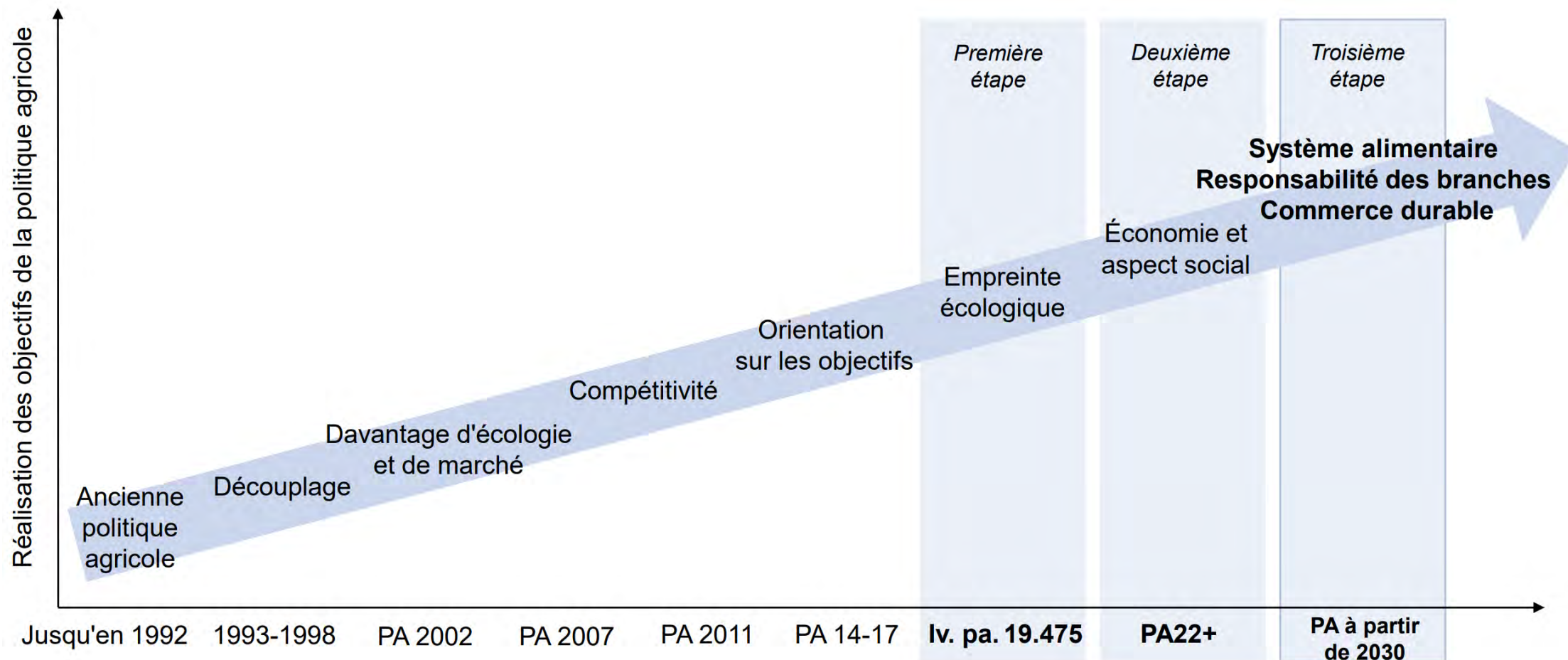
Approvisionnement énergétique local et renouvelable

Renforcer la sécurité alimentaire, en réduisant l'impact climatique

Renforcer la protection des eaux et la promotion de la biodiversité

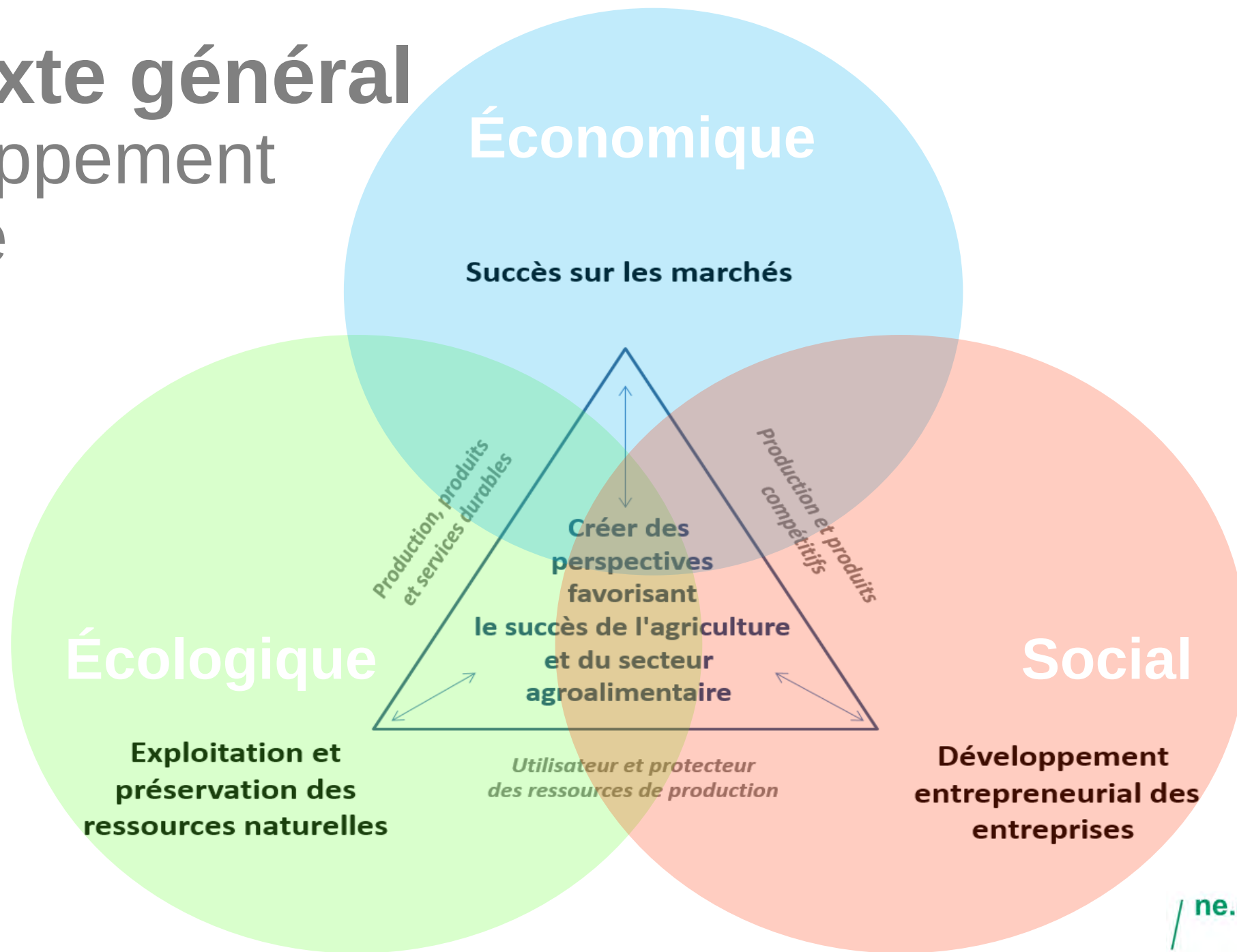
Contexte général

Évolution de la politique agricole fédérale



Contexte général

Développement durable



Situation de l'agriculture et de la viticulture neuchâtelaises

L'agriculture neuchâtelaise se caractérise par une production durable :

- Surface agricole utile (SAU) de quelque 31'660 ha, soit environ 250 ha de plus qu'en 2019 ;
- 7'239 ha de Surfaces d'assolement (SDA), soit 539 ha de plus que le quota cantonal obligatoire ;
- Environ 80% de la production céréalière sans fongicides ni insecticides ;
- Production biologique en progression régulière (16% des exploitations agricoles et plus de 55% en viticulture) ;
- Plus de 5'900 ha de surfaces de promotion de la biodiversité ;
- 18 réseaux écologiques couvrant l'ensemble du territoire cantonal avec 90% des exploitations qui y participent ;

Situation de l'agriculture et de la viticulture neuchâtelaises

L'agriculture neuchâtelaise se caractérise par une production durable :

- Plus de 23'000 ha de surfaces herbagères exploitées pour une production laitière et de viande basée sur cette production fourragère ;
- 25'000 unités gros bétail (UGB), soit environ 90% du cheptel, bénéficient de conditions de détention spécialement respectueuses des animaux ;
- Production animale stable avec charge en bétail modeste d'environ 1 UGB/ha ;
- Redéploiement de la production végétale pour l'alimentation humaine ;
- Revenu agricole en légère hausse entre 2019 et 2022 ;
- Dynamique de restructuration agricole socialement acceptable ;
- Bonne performance de la viticulture sur les marchés.

Structure de l'agriculture et de la viticulture neuchâtelaises

	2019	2020	2021	2022
Surfaces (ha)				
Surface agricole utile (SAU)	31'406	31'517	31'658	31'662
Terres ouvertes (TO)	4'233	4'175	4'282	4'356
<i>dont extensive et bio</i>	2'644 (62%)	2'582 (62%)	2'647 (62%)	2'785 (64%)
Céréales total	2'503	2'402	2'513	2'628
Surface herbagère	26'424	26'590	26'627	26'526
Vignes	605	607	603	605
<i>dont bio</i>	179 (30%)	220 (36%)	256 (42%)	335 (55%)
Estivages (nombre)	3'886 (154)	3'867 (151)	3'849 (149)	3'828 (150)
Exploitations (nombre)				
Agricoles	652	638	627	617
<i>dont bio *</i>	85 (13%)	94 (15%)	97 (16%)	101 (16%)
Viticoles	97	98	94	92
<i>dont bio *</i>	21 (22%)	26 (27%)	29 (31%)	34 (37%)
Encavages (dont hors canton)	73 (13)	73 (13)	84 (21)	85 (22)
<i>Production annuelle (hl)</i>	31'711	24'171	19'552	34'714
Producteurs de lait*	355	347	340	328
<i>Production annuelle (t)*</i>	90'144	92'233	94'088	94'059
Unité gros bétail bovin (UGB)	29 883	29 491	29 562	30 159
Emplois (nombre)				
Main d'œuvre totale	2'226	2'196	2'209	2'226
<i>dont familiale</i>	1'679	1'642	1'643	1'621

Comptes économiques de l'agriculture et de la viticulture neuchâtelaises

Indicateurs (x Fr.1'000)	2019	2020	2021	2022
Production agricole totale	247'231	241'320	242'507	257'558
<i>Production animale</i>	<i>114'119</i>	<i>120'619</i>	<i>129'096</i>	<i>130'254</i>
Production laitière	64'805	67'517	72'645	74'300
Production carnée	44'049	47'561	49'447	48'424
Aviculture (œufs et viande)	5'114	5'241	6'928	7'273
<i>Production végétale</i>	<i>101'593</i>	<i>88'597</i>	<i>80'608</i>	<i>89'211</i>
Viticulture	30'715	28'913	25'584	29'158
Fourrages	34'929	26'679	23'233	20'085
Grandes cultures	9'892	10'469	9'869	12'408
Maraîchage	1'953	2'145	2'008	2'150
Fruits	1'723	2'068	1'688	1'914
Services, transformation	13'399	13'071	12'862	12'553
Paievements directs	79'743	79'638	80'019	80'226
Produit brut de l'agriculture	326'974	320'958	322'526	337'784
Revenu d'entreprise	84'299	83'452	83'197	81'690
Rémunération horaire (Fr.)	18.05	21.58	21.94	22.81

Perspectives

3 objectifs prioritaires

1. Maintien et valorisation de la production alimentaire
2. Mise en œuvre de la politique climatique et énergétique fédérale et cantonale
3. Promotion de la biodiversité et réduction des risques phytosanitaires

Besoins et ressources

Crédits « Améliorations structurelles »

Deux nouveaux crédits d'investissement sont soumis au Grand Conseil en parallèle du rapport sur l'agriculture et la viticulture :

- **Modernisation des constructions rurales**
à raison de 12,4 millions de francs (6,4 mio NE / 6 mio CH)
- **Soutien aux travaux d'améliorations foncières**
à raison de 16,1 millions de francs (8,1 mio NE / 8 mio CH)

→ Crédit total : 28,5 millions (dont 14,5 millions pour NE)

Besoins et ressources

« Constructions rurales 2024/27 »

41 bâtiments ruraux pour l'équivalent de 1'500 UGB en système de protection optimale des animaux

9 fosses à purin pour le renforcement des capacités de stockage et la protection des eaux

4 hangars pour les besoins de stockage du matériel et des machines

1 serre horticole pour le renforcement de la production végétale

1 fromagerie artisanale pour une mise à niveau aux exigences bio

**56 projets à l'étude pour 40 millions d'investissement,
dont 6 millions de subventions fédérales et
6,4 millions de subventions cantonales**

Besoins et ressources

« Améliorations foncières »

Projets d'approvisionnement en eau 2024/30

- Hauterive/St-Blaise (irrigation de vignes via le lac)
- Le Pâquier (récupération et valorisation des eaux pluviales)
- La Brévine (remplacement conduites SEVAB)
- Baillod (interconnexion SEVAB – SEMVER)

Projets individuels 2024/27

- Accès de fermes, réfections de chemins agricoles
- Réfection de drainages communaux
- Mesures environnementales
- Vergers haute-tige

Montant travaux :	28 millions
Montant subventions NE :	8,1 millions
Montant subventions CH :	8,0 millions



Besoins et ressources

Récapitulatif crédits « Améliorations structurelles »

Objet	Coûts globaux	Subventions sollicitées	
		Canton Fr.	Confédération Fr.
Constructions rurales 2024/27 (canton : crédit-cadre pour 4 ans)	40'000'000.—	6'400'000.—	6'000'000.—
Projets d'adduction d'eau 2024/30	17'000'000.—	5'000'000.—	5'000'000.—
Réalisation de projets individuels 2024/27	7'000'000.—	2'500'000.—	2'500'000.—
Mesures environnementales 2024/27 (par ex. réalisation de places de remplissage/lavage, plantation de variétés robustes de fruits à noyau, de fruits à pépins et de plants de vigne, vergers haute-tige)	4'000'000.—	600'000.—	500'000.—
<i>Sous-total améliorations foncières</i>	28'000'000.—	8'100'000.—	8'000'000.—
TOTAUX	68'000'000.—	14'500'000.—	14'000'000.—

Objectif énergétique et climatique

Mesures agricole du plan climat

Mesures visant la réduction des gaz à effet de serre

- | | |
|------------|---|
| R2 | Subventionner les installations solaires photovoltaïques sur de grands toits |
| R12 | Soutenir la pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles |
| R13 | Valoriser le potentiel cantonal de production de biogaz à partir de déchets agricoles |
| R14 | Soutenir la couverture des fosses à purin |
| R15 | Élaborer un projet en faveur des circuits-courts dans la restauration collective |
| R16 | Évaluer le potentiel de reconversion de surfaces de grandes cultures fourragères vers des cultures dédiées à l'alimentation humaine |
| R17 | Informar, inciter et sensibiliser à une alimentation durable |
| R23 | Étudier le potentiel de captation du CO ₂ dans les sols |

Objectif énergétique et climatique

Mesures agricoles du plan climat

Mesures visant l'adaptation au changement climatique

- | | |
|-----------|--|
| A3 | Adapter le vignoble et les cépages cultivés et lutter contre les organismes émergents nuisibles à la viticulture |
| A7 | Promouvoir et former à la préservation des sols |
| A8 | Augmenter les capacités d'adduction en eau dans les zones rurales |
-

Objectif énergétique et climatique

Ex. agriculture et photovoltaïque



- Création en 2023 d'un **comité de pilotage climat-agriculture-énergie**
- Introduction de l'**obligation de poser des panneaux solaires** photovoltaïques sur les bâtiments agricoles subventionnés **dans le cadre du soutien aux améliorations structurelles**
- Pour les toits existants : la mesure R2 « installations solaires photovoltaïques sur de grands toits » concerne également l'agriculture
- Motion 22.226 « Poser les bases de l'agrivoltaïsme dans le canton de Neuchâtel » : mandat octroyé pour réponse au GC au printemps 2025

Objectif énergétique et climatique

Obligation de pose de panneaux solaires

- Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments agricoles qui bénéficient d'une subvention ou d'un crédit d'investissement
- Financement global doit être assuré (économiquement supportable)
- Raccordement au réseau électrique existant doit être possible de manière raisonnable
- Puissance minimale de 100 W/m² de surface brute au sol
 - Cela représente environ la moitié de la surface totale de la toiture
 - Seulement si puissance totale >20kW (>200m² surface brute au sol)
- **Soutien forfaitaire de 8'000 francs** (si puissance totale >20kW)
 - Cumulable avec subventionnement fédéral « Pronovo »

Objectif biodiversité et protection eaux

Adaptations légales

- Suite à la révision du cadre légal fédéral, la **Loi cantonale sur les améliorations structurelles (LASA)** est adaptée dans le cadre du rapport sur l'agriculture :

Art. 9 ¹*Les améliorations structurelles subventionnées sont les suivantes :*

- n) **vergers haute-tige** ;*
- o) autres mesures d'améliorations structurelles définies dans l'ordonnance fédérale, notamment celles visant à promouvoir la **santé animale** et une **production particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux**.*

Objectif biodiversité et protection eaux

Ex. constitution de vergers haute-tige



- Nouvelle mesure dans la LASA qui vise à soutenir la constitution de vergers haute-tige
- Contribution financière prévue de **100'000 francs sur 4 ans**
- Favoriser la création d'une **trentaine de vergers haute-tige comprenant un minimum de 10 arbres**
- Permettre la pérennisation et le développement des arbres fruitiers haute-tige et le soutien à la filière arboricole
- Réponse à la motion populaire 19.127 «Vergers vivants»

Objectif biodiversité et protection eaux

Plans d'action phytosanitaire CH et NE

- Délégation par l'OFAG de la formation et de la vulgarisation aux cantons
- Introduction d'un système d'information centralisé fédéral pour la mise en œuvre de la déclaration obligatoire des produits
- Révision du système des permis pour l'utilisation des produits phytosanitaires
- Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire et biocides cantonal en bonne voie

Objectif biodiversité et protection eaux

Plans d'action phytosanitaire CH et NE

Plan d'action phytosanitaire et biocides		
N°	Mesure	Services-pilotes
A1	Reconversion biologique des terres de l'État	SAGR
A2	Création d'un pôle de conseil viticole biologique Trois-Lacs	SAGR
A3	Encouragement des mesures de lutte biologique en agriculture (vigne, herbage, maïs)	SAGR

État d'avancement en 2023	
Tâches	Statut vert : en place orange : à renforcer jaune : en cours, gris : en attente
<i>Établir le concept de reconversion biologique des terres de l'État et le communiquer aux fermiers.</i>	Un règlement départemental relatif à la reconversion en agriculture biologique des terres de l'État de Neuchâtel est rédigé et en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2021 (RSN 910.11).
<i>Suivre le taux de reconversion pour les terres/domaines de l'État.</i>	En 2023 9% des exploitations agricoles et 62% des exploitations viticoles qui louent des terres à l'État sont en bio.
<i>Adapter la procédure d'attribution des terres/domaines et des baux à ferme.</i>	Le règlement départemental est appliqué lors de l'attribution des terres/domaines.
<i>Créer un poste à 50% de conseiller spécialisé en viticulture biologique à la station viticole d'Auvernier</i>	Fonction de conseiller spécialisé en viticulture biologique créée et occupée depuis mai 2021 au sein de la station viticole d'Auvernier. Poste à 50% formellement porté au budget 2024.
<i>Établir un concept de lutte biologique cantonale et obligatoire contre les vers de la grappe et faire les adaptations législatives.</i>	Actuellement, la faible prévalence des vers de la grappe ne nécessite plus de traitement chimique. Les réseaux de lutte biologique par confusion sont quand même renouvelés et agrandis avec une nouvelle technologie sans plastique.
<i>Construire des perches pour rappasses et former des préposés pour leur pose.</i>	Prototypes des perches construites. Concept de pose en élaboration en 2023.

Plan d'action phytosanitaire et biocides		
N°	Mesure	Services-pilotes
A4	Renforcement du réseau (agro-) météorologiques cantonal	SAGR
A5	Remplacement du traitement hélicoptère par des drones	SAGR
A6	Limitation des risques liés à l'usage de la cyperméthrine en forêt	SFFN
A7	Renoncement à l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien des routes et talus	SPCH

État d'avancement en 2023	
Tâches	Statut vert : en place orange : à renforcer jaune : en cours, gris : en attente
<i>Soutien technique pour l'utilisation des trichogrammes dans la lutte contre la pyrale du maïs.</i>	Actuellement la lutte contre la pyrale du maïs se fait avec des trichogrammes dans le canton. Aucune autorisation pour la lutte avec un insecticide biologique a été demandé entre 2021 et 2023. La lutte chimique a été interdite par la Confédération.
<i>Acquérir et installer deux stations du réseau Agrometeo supplémentaires à côté des deux existantes.</i>	Mise en fonction d'une nouvelle station Agrometeo pour la vigne à Cortaillod. Budget prévu en 2024 pour une extension supplémentaire du réseau agro-météorologique.
<i>Stockage et mise en ligne des données historiques du réseau météorologique cantonal existant.</i>	Affichage des données météorologiques cantonales sur le SITN depuis 2021.
<i>Maintien, entretien et adaptation du réseau météorologique cantonal existant.</i>	Maintien du réseau météorologique par le remplacement du responsable cantonal en 2021.
<i>Par le biais de la vulgarisation technique par la station viticole cantonale, l'utilisation des drones pour l'épandage aérien des fongicides sera promue.</i>	Séances d'information en 2019, 2020, 2022 et 2023. Essais drones par des viticulteurs et la station viticole en 2020 et 2022.
<i>L'acquisition de drones par des groupements de producteurs sera encouragée financièrement par l'Etat.</i>	Règlement départemental relatif au subventionnement des traitements viticoles aériens par drones en vigueur de 2023 à 2026 (RSN 916.120.6). Plus de vol d'hélicoptère de traitement de vignes en 2023.
<i>Réduire l'utilisation de la cyperméthrine par une coordination avec les acheteurs pour une évacuation rapide des bois et recherche d'alternatives afin d'éviter les traitements.</i>	Essais réalisés en 2022 et 2023. Mandat externe pour le développement des mesures concrètes. Résultats de l'étude prévus pour fin 2025.
<i>Développer de nouvelles techniques de travail (vapeur, mécanique, etc.) au sein des services de voirie.</i>	Achat et utilisation d'une machine à vapeur pour l'entretien des routes cantonales depuis 2020. Autre solution moins énergivore à l'étude.

Plan d'action phytosanitaire et biocides		
N°	Mesure	Services-pilotes
A8	Sensibilisation de la population et des entreprises sur l'utilisation des pesticides, biocides et autres produits toxiques	SENE
A9	Renforcement de la surveillance cantonale des eaux	SENE
A10	Réduction des risques phytosanitaires au Val-de-Ruz	SENE
A11	Campagne de contrôle du respect des zones de protection des eaux	SAGR
A12	Traitement des micropolluant des stations d'épuration	SENE

État d'avancement en 2023	
Tâches	Statut vert : en place orange à renforcer jaune : en cours, gris : en attente
Informar les communes et les autres secteurs actifs de l'entretien des routes et talus.	Formation sur la biodiversité et le renoncement aux produits phytosanitaires en juin 2023 avec le SANU à l'attention des communes.
Suivre la quantité d'herbicides utilisés et du nombre d'applications.	Plus d'utilisation systématique d'herbicides depuis plus de 10 ans. Dernière utilisation exceptionnelle d'un herbicide plant par plant en 2020.
Effectuer une recherche sur les documents disponibles, le cas échéant créer un nouveau document avec l'appui d'un bureau de communication pour qu'il soit attractif.	Formation sur la biodiversité et le renoncement aux produits phytosanitaires en juin 2023 avec le SANU à l'attention des communes. Contrôle de la vente des produits pour les utilisateurs non-professionnels effectué en 2022. Sensibilisation du grand public prévu en 2024.
Mettre en place un monitoring analytique représentatif des eaux souterraines et de surface dans le canton.	Trois nouveaux préleveurs en continu des eaux de surface en cours d'installation en 2023 pour le Doubs, l'Areuse et le Seyon. Nouveau collaborateur à 70% en appui du laboratoire d'analyse cantonal depuis octobre 2023.
Création d'une task force pour le Val-de-Ruz, composé des différents services de l'Etat (SENE, SCAV, SAGR), la commune et la CNAV.	Création de la task force en 2020. Projet et travaux préliminaires en 2023 pour la mise en place d'une aire de protection des eaux Zu au captage des Prés Royers.
Établir le cahier de charge et le mandat des contrôles à l'intention de l'ANAPI.	Mise à disposition de la couche p la protection des eaux sur le portail agricole Acorda. Mandat de contrôle sur la protection des eaux en agriculture donné à l'ANAPI pour 2021 à 2024.
Accompagner les STEP dans la mise en œuvre de ces procédés de traitement des micropolluants et être l'interface avec la Confédération.	Mise en fonction de la nouvelle installation à la Chaux-de-Fonds en 2023. Travaux sur Neuchâtel en cours. Planification pour Engollon, Le Locle et la Saunerie.

Plan d'action phytosanitaire et biocides		
N°	Mesure	Services-pilotes
A13	Crédits améliorations foncières pour places de remplissage/lavage	SAGR
A14	Détermination de l'espace réservé aux eaux dans les plans communaux d'affectation des zones	SCAT
A15	Contribution à la qualité des eaux souterraines par une sylviculture proche de la nature	SFFN

État d'avancement en 2023	
Tâches	Statut vert : en place orange : à renforcer jaune : en cours, gris : en attente
<i>Rédiger une fiche d'information administrative pour la construction et le financement de places de remplissage/lavage.</i>	Réalisation de 5 places de lavages entre 2022 et 2023 avec le soutien du canton et de la Confédération dans le cadre des améliorations structurelles. Projet pour au moins 3 places en 2024.
<i>Déterminer les espaces réservés aux eaux et mise à disposition des données par le canton.</i>	Plan directeur sectoriel relatif à l'espace réservé aux eaux publié en 2019.
<i>Appuyer les communes pour la révision de leur plans d'aménagement locaux.</i>	Le plan directeur sectoriel fait partie des éléments qui est intégré dans la révision des plans d'aménagement locaux actuellement en cours.
<i>Informar des restrictions dans l'exploitation agricole à l'intention des exploitants.</i>	Cet élément est encore peu abordé auprès des exploitants en attendant le travail des communes. Information sur les restrictions à renforcer à partir de 2024.
<i>Inclure dans les plans de gestion forestiers des mesures spécifiques visant à préserver et valoriser l'effet de filtration des sols forestiers.</i>	Cahier de charges pour l'octroi des contributions en voie de finalisation pour fin 2023. Octroi des contributions prévu à partir de 2024.

Des projets pour une agriculture et une viticulture durables

